

approbation du discours du Trône, sans faire d'abord allusion aux coups terribles que la mort a frappés parmi les membres de cette Chambre, depuis la dernière session. Ma mémoire me rappelle tout naturellement l'ancien ministre des Postes, l'honorable Thos. Chase Casgrain. Ah, qui aurait cru, lorsque nous nous sommes séparés, au printemps dernier, que cet homme si distingué, ce politique de grande renommée, cet avocat célèbre, ce Canadien si patriote, ce sujet si dévoué à son pays et à l'Empire, serait sitôt disparu, frappé soudainement dans toute sa force et dans l'épanouissement de ses talents! Inclignons-nous avec respect devant les décrets de la Providence, et tirons de sa vie un encouragement à toujours marcher dans le chemin de l'honneur et de l'amour de toutes les bonnes et grandes causes.

Monsieur l'Orateur, la mort a fait d'autres victimes parmi nous. Je ne vois plus ici l'honorable député de Brome (M. Baker). Il est tombé au champ d'honneur sous les coups des ennemis de son pays. Je n'aperçois pas, non plus, nos distingués collègues, le député de London (M. Gray) et le député de Stanstead (M. Lovell). La mort les a aussi fait disparaître. Ayons pour chacun d'eux un souvenir ému, en même temps que nous adressons à leurs familles éplorées nos plus sincères sympathies.

Monsieur l'Orateur, après avoir pleuré nos chers disparus, tournons nos regards vers le présent. Je constate avec plaisir que le suffrage unanime de vos collègues, vous a placé au fauteuil présidentiel de la Chambre des communes du Canada. C'est un grand honneur que vous avez mérité par vos qualités parlementaires. La distinction de vos manières, la dignité de votre vie, les grandes connaissances du droit constitutionnel dont vous avez souvent fait preuve pendant votre carrière de député du peuple et de député-orateur, vous ont tout naturellement désigné au choix de vos collègues. Permettez-moi de vous offrir mes plus sincères félicitations et de vous souhaiter une carrière toute remplie de succès, étant convaincu que non seulement vous ferez honneur à la position que vous occupez, mais que vous y serez utile à cette honorable Chambre et à tout le pays, par la conduite vraiment impartiale que vous tiendrez dans la direction des débats de cette Chambre.

J'aurais aussi des compliments et des souhaits à faire à votre honorable prédécesseur, le nouveau ministre du Revenu de l'Intérieur, l'ancien député de Dorchester (M. Sévigny); mais son devoir le retient, pour le moment, en dehors de cette Cham-

bre. J'aurai, sans doute, une autre occasion de le féliciter, et lui souhaiter comme ministre, une carrière toute brillante, pleine de succès pour lui, et de bien pour son pays, et en particulier pour la province de Québec dont il devient l'un des représentants officiels.

Monsieur l'Orateur, Son Altesse royale, le duc de Connaught, en quittant le Canada, à l'expiration de son terme d'office, a emporté l'admiration et les regrets de tout le pays. L'admiration, parce qu'il a été un gouverneur vraiment constitutionnel, un chef d'état possédant admirablement l'esprit de la royauté qu'il représentait et des sujets qu'il était venu administrer. Les regrets, parce que, pendant les années qu'il a passées parmi nous, il a su conquérir, non seulement notre respect, mais aussi notre affection et notre dévouement basés sur notre loyauté inaltérable envers le grand empire dont il était le délégué auprès de nous.

Mais si nous avons perdu un gouverneur illustre, nous avons eu la bonne fortune d'en recevoir un autre qui marchera, sans hésitation, sur les traces de son noble prédécesseur. Son Excellence le duc de Devonshire a déjà conquis la confiance des Canadiens. Je suis persuadé que, sous son administration sage et éclairée, le Canada continuera la marche glorieuse de ses destinées.

Monsieur l'Orateur, le discours que Son Excellence vient de prononcer indique la politique du gouvernement. D'après la théorie de nos institutions politiques, le Gouvernement est responsable de tout ce que dit officiellement Son Excellence le Gouverneur. C'est donc la politique du Gouvernement, dont le très honorable sir R. L. Borden est le premier ministre, qui nous est annoncée dans ce document.

Cette politique est-elle bonne? Est-elle à la hauteur des circonstances dans lesquelles se trouve actuellement le Canada? Le Trésor public a-t-il été bien gardé? Le Canada a-t-il fait son devoir dans la guerre terrible à laquelle il prend part? A-t-on pensé à l'après-guerre de façon à préparer les événements pour que le pays marche dans une voie ininterrompue de progrès? Le peuple est-il prospère? Essaie-t-on de lui rendre la vie aussi facile que possible? Le Gouvernement prend-il les moyens d'alléger les fardeaux de la nation dans les circonstances extraordinaires par lesquelles nous passons?

A toutes ces questions, je réponds affirmativement et sans hésitation. Y a-t-il jamais eu, monsieur l'Orateur, dans notre